



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports routiers****Groupe d'experts du Protocole additionnel à la Convention CMR
concernant la lettre de voiture électronique (Protocole e-CMR)****Première session**

Genève, 4-5 juillet 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la première session* ** *****

Qui se tiendra en ligne ou en présentiel au Palais des Nations, à Genève, le lundi 4 juillet 2022 à partir de 10 h, dans la salle XXVII.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Programme de travail.
4. Calendrier provisoire des réunions.
5. Questions diverses.
6. Adoption de la liste des décisions.
7. Prochaine session.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/info/events/event/356822>). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse <http://documents.un.org/>.

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=q8Eguf>. Les communications relatives à l'organisation de la session seront envoyées aux représentants dûment inscrits. À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/practical-information-delegates>.

*** Le présent document a été soumis tardivement en raison de l'approbation tardive de la création du Groupe d'experts par le Comité exécutif.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.1/GE.22/1

2. Élection du Bureau

Le Groupe d'experts se fondera sur les documents ECE/EX/2/Rev.1 (Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE-ONU) et TRANS/SC.1/396/Add.1 (Mandat et Règlement intérieur du Groupe de travail des transports routiers (SC.1)) pour l'élection d'un président et de deux vice-présidents.

Document(s)

ECE/EX/2/Rev.1 et TRANS/SC.1/396/Add.1

3. Programme de travail

Le Groupe d'experts sera invité à débattre de son plan de travail pour la période pour laquelle il a été établi, afin de définir clairement ses objectifs et ses activités et d'arrêter un calendrier d'exécution (conformément au paragraphe 3 b) du document ECE/EX/2/REV.1). Conformément à l'annexe IV du document ECE/TRANS/2022/6, le plan devra préciser l'objectif et le champ d'application, l'architecture de haut niveau et les spécifications conceptuelles d'un futur environnement qui favoriserait la conclusion et l'échange de lettres de voiture électroniques conformément aux dispositions de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (Convention CMR) et du Protocole additionnel à la Convention CMR concernant la lettre de voiture électronique (Protocole e-CMR). Ces travaux devraient également inclure une évaluation de l'effet des scénarios possibles de mise en œuvre d'un futur système e-CMR. Afin de faciliter ces échanges, le secrétariat a établi le document ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2022/1.

Document(s)

ECE/TRANS/2022/6 (annexe IV) et ECE/TRANS/SC.1/GE.22/2022/1

4. Calendrier provisoire des réunions

Le Groupe d'experts devrait se réunir trois fois en 2022 (sous forme hybride) et trois fois en 2023 (en présentiel uniquement) avant de soumettre son rapport final au Groupe de travail des transports routiers à sa 118^e session, en octobre 2023. Ces réunions devraient se tenir au Palais des Nations, à Genève.

Document(s)

ECE/TRANS/2022/6 (annexe IV)

5. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

6. Adoption de la liste des décisions

Le secrétariat établira durant la session une liste de décisions, qui sera soumise à l'approbation du Groupe d'experts.

7. Prochaine session

La prochaine session du Groupe d'experts devrait se tenir du 4 au 6 octobre 2022.
